

La réunion a débuté à 20h30 sous la présidence du Maire, M Peinado Thierry

Présents : M Dumoulin Christian 1er adjoint, M Guerin Patrick 2ème adjoint, Mme Fernandez Julienne, M Fernandez Vincent, Mme McLellan Katharina, Mme Malherbe Françoise

Excusé :

Ordre du jour:

- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 16 mai 2024.
- AFAFE : Rendez-vous avec le géomètre
- Demande de l'association Terre de Passage pour le projet de la chapelle.
- Adhésion à la SCIC Montcapel.
- Projet voirie 2024.
- Questions diverses.

M Dumoulin Christian a été désigné secrétaire de séance

1) Approbation du compte rendu du précédent conseil

Le procès-verbal du Conseil municipal du 16 mai 2024 n'appelant aucun commentaire de la part des membres présents a donc été adopté à l'unanimité des présents.

2) Aménagement foncier (AFAFE) Rendez-vous avec le géomètre M Maury

M Maury nous a présenté sur le cadastre **sa proposition** concernant la mairie de Bourigeole suite aux intentions formulées lors du précédent conseil. Nous avons échangé particulièrement sur les points suivants :

Rectification des chemins pour être conforme à la réalité

- Bouriech au moulin à vent
- Moulin à vent vers St Sernin
- début chemin Maynard
- suppression ancien chemin du village vers Cammas

Tournebouch

- réalisation d'un parking près du hameau :
Nous nous orientons vers une partie de la parcelle afin d'avoir un parking d'environ 13 places dont 1 pour personne en situation de handicap. Un positionnement à la hauteur de l'embranchement vers Bouriech permettrait d'avoir en plus une aire de retournement.
- suppression du chemin du chemin, non utilisé, qui monte vers la chapelle depuis le hameau
- conservation du chemin qui fait le tour du château
- accès Eglise Saint-Nicolas
 - récupération de la piste pour accéder avec des véhicules
 - conservation de l'accès piéton

En Coste

- conservation de l'ancien chemin jusque vers vigne de Thierry
- création chemin conforme au tracé actuel et classement en voie communal jusqu'à l'embranchement des 3 propriétés

Sagne

- suppression de la partie communal

3/ Demande de l'association Terre de Passage pour le projet de la chapelle.

Thomas Fonder est venu pour représenter l'association Terre de Passage.

Nous avons pu avoir un échange constructif sur ce projet et établir une stratégie pour avancer ensemble.

Chemin d'accès

Suite à la présentation du projet AFAFE par le géomètre M Maury, la piste deviendra communale après la fin de cette opération d'aménagement foncier et permettra notamment le passage des pompiers. En ce qui concerne la phase travaux (acheminement des matériaux ...) avant la fin de l'AFAFE, une autorisation devra être donnée par les propriétaires.

Permis de construire et travaux

Les devis qui nous sont présentés sont anciens. Thierry nous a présenté une synthèse qu'il a faite après avoir récupéré auprès de Batiscoop plusieurs devis. Il arrive à un montant de 153 000 HT dans l'hypothèse basse avec les travaux sur la piste mais sans tenir compte des travaux de terrassement pour la bâche à incendie et pour le parking de Tournebouich.

La commune demande à Terre de passage l'actualisation des devis, le devis des honoraires de l'architecte et un budget complet (ressources et dépenses) permettant de montrer que Terre de Passage a la capacité d'aller au bout du projet. Ce budget devra être détaillé par tranche avec un planning.

Exemple de tranches :

- Hors d'eau
- Hors d'air
- Accueil membres association
- Accueil public

Lors de la réunion publique du 25/11/2023, la question du toit terrasse a soulevé. La mairie demande que le projet tienne compte des inquiétudes et souhaits des habitants de la commune et d'étudier la solution d'un toit en « trompe-l'œil »

La Mairie demande qu'un ingénieur structure confirme la faisabilité des travaux (toit terrasse, ...) sans mettre en danger le bâtiment. Thomas demandera à Terre de Passage de contacter le cabinet d'architecte Auriol.

Lors de la réunion du 12/10/2023, le département nous avait indiqué qu'il sera nécessaire d'établir une convention tripartite (Mairie, Terre Passage et Département). Un groupe de travail devra préparer cette convention avec l'aide d'un juriste. Cette convention devra préciser :

- le découpage en tranche avec le budget et le planning
- une clause de sécurité stipulant que l'engagement des travaux par l'association ne pourra se faire que si Terre de Passage dispose des financements nécessaires pour les réaliser, tranche par tranche
- les modalités d'accueil du public
Terre de passage, pour éviter les contraintes ERP, souhaite dans un premier temps limiter l'accès aux membres de l'association.
- *Voir CR Réunion publique Église Tournebouich du 25/11/2023, pas besoin d'eau, d'électricité, règle débroussaillage, règles sur la fréquentation, les nuisances sonores, débris laissés par les pique-niques, stationnements ...*

Thomas Fonder propose d'être l'interlocuteur TDP / Mairie. Il valide cela avec l'association.

Nous avons rendez-vous avec la DDTM concernant la dépose du permis de construire le 4 juillet.

Une réunion TDP / Mairie dans la foulée de cette rencontre avec la DDTM entre le 08 et le 12 Juillet.

4/ Chapellerie de Montazels.

Le maire de Montazels, Christophe Cuxac, nous a sollicité pour soutenir le projet de la chapellerie de Montazels.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et afin de soutenir le patrimoine local :

- DECIDE de souscrire deux parts sociales de 100€, de la SCIC MONTCAPEL, soit 200€ au total,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget par décision modificative au compte 261.

5/ Projet voirie 2024.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été décidé d'effectuer des travaux de voirie

Il présente le devis faisant ressortir un total de dépense de 31 590 € H. T. (dont bétonnage sur chemin En Coste 18 220 € et goudronnage chemin cimetière 13 070 €) et précise que la commune peut bénéficier d'une subvention en capital de l'Etat, du Département et de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Approuve le montant de la dépense prévue s'élevant à 31 590,00 € H. T.
- Décide de faire procéder à ces travaux,
- Demande l'attribution d'une subvention en capital du Département, la plus élevée possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30